

CONTRAT 824
N/REF : 2/11/2025 0H02 C:002382 I:03691
V/REF : Contrat N°000824 du 01/02/2021

CONVIVIO - RCO

**12 RUE DU DOMAINE
35137 BEDEE**

IMMEUBLE : 6 HINDRE
6 RUE DE LA CROIX HINDRE
35310 BREAL SOUS MONTFORT

Rennes, le 04 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BAC A GRAISSE CONVIVIO - MR JOHAN ABGRALL - 02 99600304
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. J ABGRALL

INTERVENTION DU 21/01/2026 :
ENTRETIEN DE :
CUISINES :
- 1 BAC A GRAISSES 4 M3
- 1 RESEAU EAUX USEES

3 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS GRAISSEUX : 53,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par mointié 3 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Menuiserie
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 6020002

Date de dernière révision des prix : 1/02/2025

Prix de base du contrat	:	720,00
-------------------------	---	--------

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2020	Valeur	: 127,8
	Mois de l'indice de révision	: 01/2025	Valeur	: 143,2

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1/ 3	Entretien bac a graisse/Réseau Eu	3/AN	791,83		263,94

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
4,00	M3 de déchets traités		63,79		255,16

TOTAL H.T.	519,10
--------------------	--------

T.V.A.	a 20,00%	103,82
--------	----------	--------

TOTAL T.T.C.En EURO _____622,92

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.